

SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS

PV N° 03-2022

Procès-Verbal du Comité Syndical du 4 avril 2022 à Samatan

Le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni le quatre du mois d'avril à 18 H 30, à la salle de l'office du Tourisme de Samatan, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPOUX.

<u>Date de convocation</u> : le 24 mars 2022	Membres en exercice : 34 Présents : 20 Votants : 23 (dont 3 procurations)
--	---

Présents : Mesdames et Messieurs : DAVEZAC A, FRECHOU A, LACROIX J, LAMARQUE J, CADAMURO D, CODINE F, DUPOUX JL, BELOU G, LONGO G, LOUBENS P, TAUZIN C, ZARATE JL, NAUROY C, GUICHERD P, ROUDIE J, MAGNOAC S, OUSSET JM, HAENER R (suppléant), CASSAGNE R, CAZAUX L.

Absents Excusés : Mesdames et Messieurs, PITOUT D, VIGUERIE N (procuration à M. CODINE), MOREEL V (procuration à M. CODINE), TERRASSON P, LACOMME P, DE LORENZI G, MARSIGLIO E, DEVAUD Joël (procuration à M. CAZAUX L),

Absents : Mesdames et Messieurs : FORTASSIN JP, BRIOL L, MOIGN JL, DELIX J, DINTILHAC PA, COTTIN A, CABOS JP.

Secrétaire de séance : M. Cassagne Robert.

Assistaient également à la séance : Flaurine POPEK, Fabien BOUTEIX, Anne-Marie SUZES, Anne-Marie DUPRAT

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation Procès-Verbal du 28 février 2022
2. Programme d'actions 2022
3. Apurement du compte 1069
4. Vote du Budget primitif 2022
5. Débat sur la protection sociale complémentaire
6. Questions diverses

La séance est ouverte à 18h30. Le quorum est atteint.

M. Dupoux souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1 – Approbation du Procès-Verbal du 28 février 2022

Le Procès-verbal de la séance du 28 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2 – Programme d'actions 2022

Monsieur le Président présente le programme d'actions de l'année 2022. Ce programme s'intègre dans le plan pluriannuel validé par le comité syndical le 7 juin 2021. Il comprend 2 volets :

- Le PPG pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques
- Le « pseudo PAPI » pour les actions relevant de la prévention des inondations

Le programme prévisionnel 2022 intègre des actions initialement programmées en 2020 ou 2021, qui n'ont pu être réalisées.

Monsieur le Président précise que certaines actions programmées ne pourront être réalisées qu'après l'obtention de l'arrêté DIG/Loi sur l'eau relatif à l'ensemble du programme pluriannuel de gestion.

Ainsi, le programme 2022, comprend des opérations relevant de :

- **La prévention des inondations** : étude complémentaire des systèmes d'endiguement (318 770 € TTC, tranche optionnelle incluse) harmonisation des PCS, pose de repères de crue, implantation de stations d'alerte et d'échelles limnimétriques,
- **L'entretien différencié selon l'enjeu sécurité** : entretien de l'abord des ponts, des traversées de villages, du canal de la Savère, ainsi que la gestion des embâcles pour un montant de 79 191 € TTC. Il est précisé que l'entretien de la Savère de l'abord des ponts du secteur gersoix ainsi que l'enlèvement de petits embâcles seront réalisés en régie.
- **L'amélioration des fonctionnalités de la ripisylve** avec des plantations et le traitement des invasives (*Renouée du Japon, Buddleia, Erable Négundo, Ailante*) pour un montant de 29 445 € TTC. Hormis l'arrachage du buddleia, ces travaux seront réalisés en régie.
- **La gestion du transport sédimentaire** avec des opérations de recharge sédimentaire, et de traitement d'atterrissements ainsi que l'accompagnement de propriétaires privés pour l'amélioration de vannes de décharge, pour un montant total de 90 000 € TTC. Ces travaux seront entièrement sous-traités.
- **La création d'habitats aquatiques** pour un montant de 150 000 € TTC. Ces travaux seront entièrement sous-traités.

Outre les travaux précédemment décrits, le programme 2022 englobe la réalisation d'un film pour un montant de 14 600 € TTC, ainsi que des études et des actions d'animation intégrées dans les missions des techniciens.

Où l'exposé, le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve le programme d'actions 2022
- décide d'inscrire ces dépenses au budget prévisionnel 2022
- confie à Monsieur le Président, le soin de réaliser toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

<p>DELIBERATION N° 2022-8 (23 votants) 23 voix POUR</p>

3 – Apurement du compte 1069

Il est rappelé qu'en vertu de l'instruction budgétaire M14, « le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

Ce compte a été utilisé par S.M.G. Save Aval, antérieurement à la fusion, pour un montant de 1 072,31 €.

En vue du passage à la M57, il convient d'apurer le compte 1069 par une inscription en débit au 1068 d'un montant de 1 072,31 € selon une opération d'ordre non budgétaire.

Où l'exposé, le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 d'un montant de 1072.31 €, selon le processus d'une opération d'ordre non budgétaire.

<p>DELIBERATION N° 2022-9 (23 votants) 23 voix POUR</p>

4 - Vote du budget primitif 2022

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé à la séance du 28/02/2022 (délibération n° N° 2022-6), Monsieur le Président présente une proposition de budget pour l'année 2022.

En préambule, il est rappelé que selon leur nature et le statut du site (domaine communal ou propriété privée), les travaux seront inscrits dans des sections et des chapitres différents. Il en est de même pour les subventions afférentes à ces travaux.

Un document explicitant ces éléments est remis aux membres de l'assemblée ainsi qu'une vue d'ensemble du budget sous forme graphique. (Documents fournis en PJ)

Pour la **section de fonctionnement**, il propose un montant de dépenses de 1 193 237 €, en augmentation d'environ 1,5% par rapport au BP 2021. Les dépenses se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	€ TTC		
		BP 2021	CA2021	BP2022
11	Charges à caractère général	674 635,00	100 126,44	422 491,00
12	Charges de personnel	320 000,00	278 335,73	320 000,00
65	Charges de gestion courante	29 002,00	26 353,56	29 002,00
042	Opérations d'ordre entre section	15 777,00	18 773,38	20 167,00
66	Charges financières	600,00	574,07	293,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00
023	Virement à la section d'Investissement	131 393,00	0,00	397 284,00
TOTAL DES DEPENSES		1 175 407,00	424 163,18	1 193 237,00

Pour rappel, les charges à caractère général comprennent une partie des travaux notamment la gestion des embâcles, l'entretien de l'abord des ponts, le traitement des invasives ainsi que des dépenses afférentes à la communication comme la réalisation d'un film. Certaines actions relevant de la prévention des inondations comme la pose de repères de crues ou d'échelles limnimétriques sont aussi intégrées à ce chapitre.

Les charges de personnel et les charges de gestion courante n'ont pas subi d'évolution.

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements. Les charges financières concernent uniquement les intérêts de l'emprunt relatif aux travaux sur la chaussée de l'Isle en Dodon (remboursé par la commune). Des charges exceptionnelles ont également été prévues. Enfin, une partie des travaux étant inscrite en section d'investissement, il convient de prévoir un virement à la section d'investissement de 131 393 €.

Le total des recettes prévisionnelles s'élève également à 1 193 237 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	€ TTC		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
002	Excédent antérieur reporté	705 848,02		751 315,74
042	Opérations d'ordre entre section	2 125,00	2 123,50	2 887,00
013	Atténuations de charges	0,00	6 333,29	0,00
70	Produits des services	0,00	1 680,30	0,00
74	Dotations et Participations	467 433,98	456 449,03	439 034,26
75	Autres produits gestion courante	0,00	25,78	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 019,00	0,00
TOTAL DES RECETTES		1 175 407,00	469 630,90	1 193 237,00

Plus de 60%, les recettes prévisionnelles proviennent de l'excédent de fonctionnement cumulé. Les autres recettes concernent essentiellement les dotations et participations qui englobent les subventions relatives aux travaux inscrits en fonctionnement, la cotisation des collectivités membres ainsi que le remboursement de l'emprunt par la commune de l'Isle-en-Dodon.

Enfin pour une faible partie (moins de 1%), l'amortissement des subventions relatives aux travaux réalisés sur des propriétés publiques, comme vu précédemment.

Ainsi la section de fonctionnement s'équilibre à 1 193 237 €.

Pour la **section d'investissement**, le montant des dépenses est de 828 102 € quasiment doublé par rapport à 2021. Ces dépenses se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	€ TTC		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
1068	Apurement 1069			1 073,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 900,00	6 860,26	7 142,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	325 000,00
040	Opérations d'ordre entre section	2 125,00	2 123,50	2 887,00
041	Opérations patrimoniales	88 000,00	0,00	32 000,00
204	Subvention d'Equipement versée	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	196 000,00	30 516,76	220 000,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	35 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	50 000,00	0,00	195 000,00
020	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES		436 025,00	39 500,52	828 102,00

Les emprunts correspondent uniquement à l'emprunt relatif à la chaussée de l'Isle en Dodon. Les immobilisations incorporelles concernent l'étude complémentaire de classement des systèmes d'endiguement, tranche optionnelle comprise. Les opérations d'ordre entre section concernent l'amortissement des subventions (également en recettes de fonctionnement). Les opérations patrimoniales, il s'agit d'une opération d'ordre également inscrite en recettes d'investissement. Le montant inscrit correspond à la part d'autofinancement sur les propriétés privées.

Une enveloppe de 10 000 € a été provisionnée pour une subvention d'équipement pour un aménagement, visant à améliorer la continuité écologique. Les immobilisations corporelles intègrent les travaux d'aménagement du bureau, l'acquisition de parcelles ainsi que leur aménagement, le remplacement d'un véhicule et l'acquisition de matériel informatique.

Comme présenté précédemment, les travaux sont inscrits sur deux chapitres différents : les immobilisations en cours pour les travaux réalisés sur des propriétés communales (renaturation) et la comptabilité distincte rattachée pour les travaux réalisés sur des propriétés privées comme la recharge.

Le total des recettes est estimé à 828 102 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	€ TTC		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
001	Solde d'Exécution Inv. reporté	144 155,91		175 335,41
10	Dotations fonds divers	8 400,09	8 041,27	3 219,59
13	Subventions d'Investissement	13 299,00	20 033,22	135 000,00
021	Virement de la section Fonctionnement	131 393,00		397 284,00
040	Opération d'ordre entre section	15 777,00	18 773,38	20 167,00
041	Opérations patrimoniales	88 000,00	0,00	32 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	35 000,00	23 832,15	65 096,00
TOTAL DES RECETTES		436 025,00	70 680,02	828 102,00

Outre l'excédent d'investissement reporté, et le virement de la section de fonctionnement, on retrouve les dotations de fonds divers qui correspond à la récupération du FCTVA pour les travaux réalisés en investissement. Les « subventions d'investissement » regroupent des subventions relatives à l'étude des systèmes d'endiguement, à l'acquisition des parcelles de zone humide et aux travaux inscrits en investissement. Les subventions relatives aux travaux sur propriétés privées sont inscrites au chapitre « comptabilité distincte rattachée ». Enfin, les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre en section également inscrites en dépenses d'investissement. De même, les amortissements (matériel + travaux) sont des opérations d'ordre, inscrites également en dépenses de fonctionnement.

Ainsi, la section d'investissement s'équilibre à 828 102 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter le budget primitif du Syndicat :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement
- Par chapitre pour la section d'investissement

Adopte le budget du Syndicat pour l'exercice 2022, équilibré en dépenses et recettes comme il suit :

<u>Fonctionnement :</u>			
Dépenses :	1 193 237,00 €	Recettes :	1 193 237,00 €
<u>Investissement :</u>			
Dépenses :	828 102,00 €	Recettes :	828 102,00 €

DELIBERATION N° 2022-10 (23 votants) 23 voix POUR
--

4 – Débat sur la protection sociale complémentaire

Monsieur le Président indique que l'ordonnance du 17 février 2021 prise en application de la loi du 6 août 2019 de « **transformation de la fonction publique** » prévoit l'une obligation de prise en charge (sur la base d'un **montant de référence** qui sera fixé par décret) :

- de la **complémentaire prévoyance** à hauteur d'au moins **20%** au plus tard le **1/01/2025**
- de la **complémentaire santé** à hauteur d'au moins **50%** au plus tard le **1/01/2026**

Par ailleurs, un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire doit être organisé au sein des assemblées délibérantes. Dans ce cadre, il est rappelé

qu'actuellement au niveau du Syndicat de la Save les agents bénéficient d'une participation à hauteur de 10€/mois.

Monsieur le Président demande ce qu'il en est au niveau des autres collectivités. La plupart des collectivités n'ont pas anticipé la mise en place de ce type de mesure. Les membres de l'assemblée souhaitent attendre l'échéance officielle.

5. Questions diverses :

Il est rappelé qu'une annonce concernant la vente du broyeur d'accotement a été diffusée auprès de l'ensemble des collectivités membres.

Une offre d'un montant de 2 000 € a été faite au Syndicat.

Au vu des prix du marché d'occasion pour ce type de matériel, cette offre est apparue correcte.

La vente du broyeur est donc validée pour un montant de 2 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 04/04/2022

2022-08 : Programme d'actions 2022

2022-09 : Apurement du compte 1069

2022-10 : Adoption du BP 2022

<i>Séance du 04 avril 2022</i>			
C.C.	Nom	Prénom	Signature
Cœur et Coteaux du Comminges	DAVEZAC	Alain	
	FRECHOU	Alain	
	LACROIX	Julien	
Hauts Tolosans	CODINE	François	
	LAMARQUE	Jacques	
	CADAMURO	Daniel	
Gascogne Toulousaine	BELOU	Georges	
	DUPOUX	Jean-Luc	
	LONGO	Georges	
	LOUBENS	Pierre	
Save au Touch	TAUZIN	Christian	
	ZARATE	Jean-Louis	
Savès	GUICHERD	Pierre	
	HAENER (suppléant)	Roger	
	MAGNOAC	Sandie	
	NAUROY	Christian	
	OUSSET	Jean-Michel	
	ROUDIE	Josette	
Muretain Agglo	CASSAGNE	Robert	
Plateau Lannemezan	CAZAUX	Lionel	